



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

CANTON D'EPINAL 1

COMMUNE DE CHANTRAINE

**Séance du Conseil Municipal
en date du 21 MARS 2024**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre le vingt et un Mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué (convocation en date du 14/03/2024 affichée le 14/03/2024), s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chantraine sous la présidence de Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

***Etaient présents** : Monsieur Marc BARBAUX, Maire, Mesdames Brigitte GILLE, Sandrine HINGRAY, Audrey HUSSON et Messieurs Michel AUBERT, Jean-Daniel BOXBERGER, Adjoint, Mesdames Elise COLIN, Martine OHNIMUS, **Conseillères Municipales déléguées**, Mesdames, Anne-Marie GIRARDIN, Charlotte GÖTTMANN, Marie-Laure MULOT, Anne VIGUIER et Messieurs Sébastien BAUR, , Clément CLAUDEL, Patrick DORGET, Gérard HUMBLLOT, Max RICHARD, Mickael ROBERT, **Conseillers municipaux**.*

***Etaient excusés** : Mesdames Agnès BOUDOT (pouvoir à Mme GIRARDIN), Marie-Noëlle DUMARTIN (pouvoir à Mme VIGUIER) et Messieurs Jacques CHAPON (pouvoir à M. RICHARD), Jean -Pascal VALDENNAIRE (pouvoir à Mme HUSSON)*

***Était absent** : Monsieur Slim HARDIAL.*

Formant la majorité des membres en exercice

Nombre de conseillers en exercice : ... 23

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers votants : 22.

Madame Charlotte GÖTTMANN a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance (15 février 2024) est lu et adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

- 1°/ *Compte administratif 2023.*
- 2°/ *Compte de gestion 2023*
- 3°/ *Affectation des résultats de clôture 2023.*
- 4°/ *Taux d'imposition des taxes directes locales.*
- 5°/ *Budget primitif 2024.*
- 6°/ *fongibilité des crédits.*
- 7°/ *Participation financière des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles.*
- 8°/ *Travaux de requalification de voirie (rue du Hameau) – Demande de subvention.*
- 9°/ *Travaux de requalification de voirie (rue du Hameau) – Groupement de commandes avec la ville de Golbey.*
- 10°/ *Informations et questions diverses.*

Le Conseil Municipal a acté les décisions suivantes :

Délibération N° 1 – Finances – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Compte administratif 2023.

Rapporteur : Madame HUSSON Audrey, Adjointe déléguée aux finances.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour,

1°/ **donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET COMMUNAL

Excédent global de clôture de **546 309,89 €** réparti de la manière suivante :

- **Section de fonctionnement** : **Excédent de 1 140 583,54 €**
- **Section d'investissement** : **Déficit de 594 273,65 €.**

2°/ **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°/ **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.

4°/ **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N° 2 – Finances – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Compte de gestion 2023.

Rapporteur : Madame HUSSON Audrey, Adjointe déléguée aux finances.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour,

DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération N° 3 - Finances - Décisions budgétaires - Budgets et comptes - Affectation des résultats de clôture 2023.

Rapporteur : Madame HUSSON Audrey, Adjointe déléguée aux finances.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour,

Le résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement (1 140 583,54 €) est affecté de la façon suivante :

- une partie doit être affectée en recettes de la section d'investissement du budget 2024 au titre du financement des investissements, pour combler le déficit.
 - **Compte 1068 - Investissement Recettes : 667 688,86 €.**
- Le reste doit être affecté en recettes de la section de fonctionnement du budget 2024 en report à nouveau.
 - **Compte 002 - Fonctionnement Recettes : 472 894,68 €.**

Le résultat déficitaire de la section d'investissement sera reporté à la ligne 001 (dépenses d'investissement) pour 594 273,65 €.

Délibération N° 4 – Finances - Fiscalité - Fiscalité directe locale - Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024.

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour,

FIXE les taux des taxes locales comme suit :

- **Foncier bâti : 41,22 %**
- **Foncier non bâti : 19,55 %.**
- **Taxe d'habitation : 9,76 %**

Délibération N° 5 – Finances - Décisions budgétaires - Budgets et comptes - Budget Primitif 2024.

Rapporteur : Madame HUSSON Audrey, Adjointe déléguée aux finances.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour,

ADOPTE le BUDGET COMMUNAL

- **Section de Fonctionnement** :

Dépenses et recettes : 3 260 829,68 € (Vote par chapitres).

- **Section d'Investissement** :

Dépenses et recettes : 1 590 838,86 € (Vote par opérations et par chapitres pour le non-affecté).

Délibération N° 6 – Finances – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Fongibilité des crédits.

Rapporteur : Madame HUSSON Audrey, Adjointe déléguée aux finances.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour,

DECIDE, qu'à compter de l'exercice 2024, le taux de fongibilité des crédits sera donc fixé selon les taux suivants :

- 7.5 % pour les **dépenses de fonctionnement**
- 7.5 % pour les **dépenses d'investissement.**

Délibération N° 7 – Enseignement – Frais de fonctionnement des écoles – Participation financière des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles (année scolaire 2023/2024).

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour,

DONNE son accord pour la fixation du montant de la participation demandée aux communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à l'école maternelle Julia Colin ou à l'école élémentaire Robert Desnos à **630 € par enfant pour l'année scolaire 2023/2024**

Délibération N° 8 – Finances – Subventions – Demandes de subventions – Travaux de requalification de voirie (rue du Hameau) : demande de subvention au Conseil Départemental des Vosges.

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour,

- **ADOPTE** l'opération et les modalités de financement,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Union européenne	\	\
Etat DETR	\	\
Etat DSIL	\	\
Etat - autre	\	\
Conseil régional Grand Est	\	\
Conseil départemental des Vosges	20 %	15 835.13 €
Autre	\	\
Autre	\	\
Sous-Total financement public (80 % maximum)		15 835.13 €
Fonds propres	\	63 340.52 €

Emprunts	\	\
Sous-total collectivité		63 340.52 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)		79 175.65 €

- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

- **AUTORISE LE MAIRE** à signer tout document relatif à cette opération et, notamment, la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges.

Délibération N° 9 – *Commande publique - Divers types de contrats - Groupements de commandes - Travaux de requalification de voirie (rue du Hameau) : groupement de commandes avec la Ville de Golbey.*

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour,

VALIDE la convention de groupement de commandes entre la Ville de Golbey et la commune de Chantraine en vue de la passation d'un marché pour les travaux de requalification de la rue du Hameau,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention et ses éventuelles modifications, et tout document afférent à cette affaire,

A ELU Monsieur le Maire, **Marc BARBAUX**, comme représentant titulaire, et **Monsieur Michel AUBERT**, représentant suppléant, afin de représenter la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement,

AUTORISE le coordonnateur du groupement à signer le marché,

IMPUTE les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Puis sont données au conseil municipal les informations suivantes :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le comité de pilotage ZAC du Parc de l' Arsenal initialement prévu le 28 mars 2024 à 18h30 pour discuter du devenir du projet des Constructeurs du bois est annulé.

Il informe également que les travaux de construction de la nouvelle pharmacie ont démarré.

Enfin monsieur le Maire annonce avoir envoyé à l'ensemble du conseil municipal 4 délibérations ayant été prises durant le dernier conseil communautaire :

- Le débat d'orientation
- Le rapport d'activité 2023 de la CAE (document également disponible en mairie et sur le site de la CAE)
- Les vélos VILVOLT
- Le réseau Vélo TACTIQUE

Madame VIGUIER annonce que l'ouverture de la bibliothèque municipale a eu lieu le 12 mars 2024. Elle se fait la porte-parole du groupe de bénévoles qui regrette l'absence des élus. L'inauguration de la bibliothèque est prévue le 13 Avril à 10h. Enfin la bibliothèques de Brosses sera ouverte ce week end dans le cadre des bibliothèques vivantes, ouverture samedi de 14h à 18h et dimanche de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Madame GILLE rappelle que le repas des Aînés s'est tenu le 10 mars 2024, et remercie les élus ayant œuvré pour cette organisation et pour leur présence au repas. Elle informe également de l'organisation de « REPAIR CAFE » à partir du mois de septembre.

Madame GÖTTMANN informe que le CCAS travaille actuellement sur l'organisation de la « Fête des Voisins »

Madame COLIN remercie madame GILLE, unique représentante de la commune lors du défilé de carnaval du 17 mars, pour sa présence et pour la fabrication de « monsieur carnaval ».

La « **chasse aux œufs** » sera organisée le **samedi 30 mars 2024 à 11h** le rendez-vous est donné à la Maison Charles Grandemange.

Monsieur AUBERT informe avoir rencontré la société FREE qui désire installer sur le territoire de la commune, deux pylônes supports d'antennes, un dans le secteur de Grandemange et l'autre vers le terrain de tennis.

Madame HINGRAY informe que le Chantraine Infos sera à distribuer fin mars ou début avril.

Madame HUSSON remercie Malika BOULANOUAR, Cédric JACQUOT et l'ensemble des membres de la commission finances pour le travail effectué lors de la préparation du budget 2024.

Elle informe qu'un bureau élargi sera organisé le **jeudi 11 avril 2024 à 18h**, à l'ordre du jour :

- Prime pouvoir d'achat exceptionnelle
- Devenir de l'Arsenal
- Implantations de 2 antennes FREE
- Fête de la libération de Chantraine
- Panneaux photovoltaïques
- Subvention pour achat de composteurs.

Une commission « **GESTION DES SALLES COMMUNALES** » sera organisée le **3 avril 2024 à 17h30**

Monsieur BOXBERGER informe que la première session des « *Cafés de Candide* » s'est déroulée le 12 mars de 19h à 21h à la Maison Grandemange sur le sujet « *Et si l'on causait de notre santé sur Chantraine* ». et regrette que peu d'élus ne soient venus à cette manifestation. Une deuxième session sera organisée le 2 avril 2024 de 19h à 21h

Il annonce également les deux représentations, à Chantraine, de la pièce « *Vive les mariés* » par la troupe théâtrale « *Le Grenier* » :

- le 5 avril 2024 (représentation organisée par l'école Robert Desnos)
- le 6 avril 2024 (représentation organisée par le Conseil des Jeunes).

La troupe « *Le Grenier* » offre deux places aux employés municipaux pour profiter de cette représentation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

P/B
Le Maire,
Marc BARBAUX



La Secrétaire de séance,

Charlotte GÖTTMANN

Présent Procès-verbal affiché le 31 MAI 2024